

Fonctions sociales et naturalité des forêts méditerranéennes contemporaines : quelques clés de lecture

par Pierre DÉRIOZ

Les 12^{es} Rencontres de la forêt méditerranéenne, organisées en novembre 2016, avaient pour thème « Concilier nature, usages et productions ». Elles ont été l'occasion de faire le point sur la réflexion collective engagée depuis 2012 par l'association Forêt Méditerranéenne sur les évolutions contemporaines dans les objectifs, les modalités, les techniques et les outils de gestion de la forêt méditerranéenne. Pierre Dérizoz a introduit ces rencontres en synthétisant ces plus de 10 années de réflexions partagées de Forêt Méditerranéenne.

Introduction

Difficiles à recenser avec précision parce que difficiles à définir — tant au plan géographique (limites de l'aire méditerranéenne) qu'au plan phisyonomique (part et statut des formations ligneuses subforestières : landes boisées, garrigues, maquis...) (DÉRIOZ, 1994) — les forêts méditerranéennes au sens large n'en couvrent pas moins autour du tiers des surfaces dans les régions méditerranéennes françaises. Cette proportion, qui résulte d'un long processus de reconquête amorcé dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, leur confère aujourd'hui un rôle essentiel dans les paysages. Aujourd'hui encore, pourtant, leur réputation se démarque peu du tableau qu'en dressaient P. BAZIRE et J. GADANT en 1991 dans leur ouvrage sur la forêt en France : celle d'une forêt dégradée et de médiocre venue, contrainte par les conditions bioclimatiques difficiles dans lesquelles elle se développe (sécheresse estivale), soumise à la menace de l'incendie, morcelée au plan foncier et majoritairement livrée à elle-même par des propriétaires principalement privés (65% en Provence-Alpes-Côte d'Azur [PACA], 74% en Languedoc-Roussillon, 80% en Corse).

- 1 - RTM : Restauration des terrains en montagne.
2 - FFN : Fonds forestier national.

Cette « image d’Epinal » — s’il est toutefois opportun d’invoquer une cité des Vosges pour parler de forêt méditerranéenne — est trompeuse. Trompeuse, d’abord parce que la réalité renvoie de ces espaces boisés une image bien plus diverse, qui combine des forêts littorales, de plaine et de montagne, des reboisements (RTM¹, FFN²...) et des accrus forestiers nés de la déprise agro-pastorale, des peuplement gérés et des formations spontanées, des forêts jeunes et des forêts matures... Trompeuse, aussi, parce que la perspective économique productive qui la sous-tend généralement — une forêt vaut d’abord par le bois qu’elle produit — ne rend pas suffisamment compte, ou en tout cas sous-évalue, les autres fonctions et les autres fondements de la valeur des forêts méditerranéennes. Trompeuse, enfin, parce qu’elle se place souvent dans un temps long qui cumule les effets négatifs des surexplorations passées et des phases d’abandon qui leur ont succédé, mais tient rarement compte de ses transformations contemporaines.

C’est par rapport à ces différentes évolutions que cette brève introduction entend proposer quelques clés de lecture, en interaction les unes avec les autres. Qu’il s’agisse de changement climatique, d’évolution des surfaces boisées, de fonctions récréatives, d’intégration des forêts dans les stratégies territoriales ou d’attention portée à leur valeur naturaliste, les mutations qui vont être soulignées ne sont pas forcément spécifiques à la forêt méditerranéenne, mais elles s’y forment aujourd’hui d’une manière particulière, et éclairent utilement la réflexion sur les voies et les moyens d’une intégration harmonieuse entre naturelité, usages sociaux et productions forestières.

Forêts méditerranéennes et évolution du climat : le changement (climatique), c'est maintenant !

La forêt méditerranéenne a souvent été décrite comme une forêt sous contraintes, la contrainte majeure pour les arbres comme pour le reste de la flore étant celle, plus ou moins accusée selon les stations, du stress hydrique estival induit par le rythme climatique méditerranéen. Or c'est précisément

cette contrainte que le changement climatique en cours tend à agraver : les modèles climatiques régionalisés s'accordent en effet sur un accroissement marqué de la température moyenne annuelle — particulièrement accusé en été — et sur une réduction concomitante des précipitations moyennes et du nombre de jours de pluie (JACQ, 2008 ; PLAN BLEU, 2008). Le rythme reste méditerranéen, avec une tonalité plus chaude et plus sèche. Mais le rapport du Plan Bleu, qui reprend l’expression de GIORGI (2008) sur la Méditerranée « *hot spot du changement climatique* », ne se contente pas de faire la synthèse des scénarios prospectifs sur les tendances évolutives, il souligne aussi le fait que ce changement est déjà largement à l’œuvre : ainsi pour J. GUIOT et W. CRAMER (2016), la hausse globale des températures dans les régions méditerranéennes est déjà de l’ordre de 1,3°C depuis 1920, de plus de 50% plus forte que celle de l’ensemble de la planète (+ 0,85°C) dans le même intervalle.

Cette évolution revêt pour la forêt méditerranéenne trois formes de conséquences. Elle se traduit d’abord par des impacts écologiques déjà clairement identifiables, même si l’explication des dépérissements forestiers n’est jamais simple et fait souvent appel à des faisceaux de causes : outre les arbres « morts de chaud », « morts de soif » et « morts de faim » qu’évoque M. Vennetier (2012), en lien direct plus ou moins immédiat avec chaleur et/ou sécheresse, la fragilisation des peuplements qui résulte de ces deux facteurs les rend plus vulnérables à d’autres accidents, comme les attaques d’insectes ravageurs (CANDAU, 2007), sans parler de l’accroissement du risque de feu de forêt induit par la sécheresse (RIGOLOT, 2007). De nombreuses études attestent de l’ampleur variable des dépérissements déjà observés ou des effets des paramètres climatiques sur la productivité ligneuse, pour des espèces différentes, du chêne pubescent (BERGER, 2013) au pin d’Alep et au pin sylvestre (VENNETIER *et al.*, 2005), ou au sapin en Pays de Sault (MICAUX, 2007), (Cf. Photo 1).

Ces effets *in situ* de la modification en cours du climat, par ailleurs, vont de pair avec une tendance au glissement spatial des conditions climatiques méditerranéennes vers les régions limitrophes, avec pour corollaires un déplacement des limites bioclimatiques et des migrations d’espèces, vers le nord, vers l’ouest et vers le haut dans le cas des régions méditerranéennes françaises :

les variations de flore analysées en Provence par M. VENNETIER et C. RIPERT (2010) pour un ensemble de placettes forestières représentatives des principaux gradients écologiques (étages bioclimatiques, type de sol, altitude, exposition, topographie) attestent de l'ampleur de ces déplacements, à propos desquels les auteurs concluent que « *la course-poursuite entre le climat et la flore est donc déjà bien engagée.* » Les cartes prospectives élaborées par l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et l'Inventaire forestier national (IFN) qui modélisent la variation des aires de répartition de six groupes d'espèces à échéance 2050 et 2100 dans l'hypothèse d'un réchauffement du climat de 2,5°C (scénario B2 du GIEC)³ postulent de même une remarquable extension du groupe des espèces méditerranéennes (chêne-liège, olivier, genévrier oxy-cèdre, pin d'Alep...) (DUPOUHEY, 2013 ; BADEAU *et al.*, 2010).

Aussi partiels et incomplets que puissent encore être les résultats, enfin, les effets du changement climatique sur les peuplements, leur phénologie et leur croissance, ou sur le fonctionnement et la composition des écosystèmes forestiers, représentent aujourd'hui une préoccupation de premier plan pour les gestionnaires : à la question de l'adaptation des pratiques et des stratégies sylvicoles à des contraintes climatiques plus sévères, qui se trouvait au cœur des deux colloques (2007 et 2011) consacrés à l'impact du changement climatique par l'association Forêt Méditerranéenne, répondent les interrogations sur les opportunités de contribution des forêts à la transition énergétique et à la lutte contre le réchauffement (LOUSTAU, BOSC, 2012), thème auquel étaient dédiées en novembre 2009 les journées « Energie - Forêt - Territoires »⁴ organisées par l'association.

Une stabilisation des surfaces forestières en trompe-l'œil

Contrairement à ce que continue à croire une grande partie de la population française — les idées reçues ont la vie dure⁵ — les superficies forestières n'ont pas cessé d'augmenter en France depuis le milieu du XIX^e siècle, y compris dans les régions méditerranéennes, où la croissance des taux de boisement a été particulièrement spectaculaire



(DÉRIOZ, 1994 ; CINOTTI, 1996 ; KOERNER & *al.*, 2000) (Cf. Tab. I). Qu'elle soit issue d'un processus de reconquête spontané ou d'une démarche de reboisement, la forêt a été la grande bénéficiaire du recul des terres à vocation agricole ou pastorale. Entre 1985 et 2013, encore, les données issues de l'IFN, qui montrent la poursuite de son extension au rythme de +0,7% par an (87 000 ha) (IGN, 2014), soulignent la part prépondérante prise dans ce mouvement par les départements méditerranéens.

Pourtant, si l'on resserre l'observation sur la dernière décennie, il semble bien que cette évolution plus que séculaire marque dorénavant le pas, et que la superficie forestière métropolitaine tende à se stabiliser (SÉDILLOT *et al.*, 2013, pp. 10-11), autour de 17 millions d'hectares. En région méditerranéenne (Cf. Tab. II), la tendance générale s'avère encore légèrement à la hausse, mais l'augmentation est dorénavant faible : + 1,4 % en 9 ans (2006-2015) pour PACA, Corse et l'ancienne région Languedoc-Roussillon, cela représente en théorie autour de 4300 ha supplémentaires chaque année pour l'ensemble des 13 départements concernés, soit, pour donner un ordre de grandeur, tout juste un peu moins que les surfaces boisées détruites par le feu dans ce même ensemble en moyenne annuelle⁶. Lorsque les variations enregistrées sont de quelques milliers d'hectares seulement, on n'est du reste pas très loin des seuils de fiabilité de l'inventaire spatial dont les résultats sont exploités dans le tableau II.

Photo 1 :
Chênes verts
dépérissants, dans les
Gorges du Brijant
(Minerve, Hérault,
5 juin 2017).
Photo P. Dérioz.

3 - Cartes consultables en ligne :
<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01194403/document> (Dupouey, 2013).

4 - Journées, "Energie - Forêt - Territoires" : Le bois énergie au service des écosystèmes, de la forêt méditerranéenne et des territoires, 26-27 novembre 2009, Le-Luc-en-Provence (Var).

5 - Selon un sondage Sofres / Collectif du Bois et de la Forêt du 29 novembre 2000, 71% des Français interrogés persistaient à croire que la France compte moins de forêts qu'au début du XIX^e siècle.

6 - 4876 ha en moyenne annuelle pour les 13 départements entre 2012 et 2016 selon la base Prométhée.

Tab. I :
Un aperçu
de l'expansion de la
forêt méditerranéenne
au XX^e siècle.

Les différences dans les méthodes d'inventaire et dans la définition de ce qui relève de la forêt rend la comparaison entre les deux dates quelque peu hasardeuse. Mais ces deux séries de chiffres départementaux n'en témoignent pas moins de l'ampleur du phénomène.

Sources :
1908 : inventaire Daubrée (publié en 1912, à partir d'informations collectées entre 1904 et 1910 ; 1908 est pris comme année moyenne des observations. Surfaces forestières départementales estimées après déduction des terrains improductifs et agrégation du communal non soumis au communal) (cf. De Galbert & al., 2015)

2006 : Agreste, Teruti-Lucas, catégorie « sols boisés » Tableaux Teruti (2006-2015) : <http://agreste.agriculture.gouv.fr/page-d-accueil/article/donnees-en-ligne>.

Département	Surface forêts 1908	Surface forêts 2006	Evolution (ha) sur 94 ans	Evolution (%) sur 94 ans
Ardèche	94 600	298 435	+ 203 835	+ 215 %
Drôme	175 700	353 512	+ 177 812	+ 101 %
Aude	73 000	236 672	+ 163 672	+ 224 %
Gard	147 500	246 041	+ 98 541	+ 67 %
Hérault	76 900	208 758	+ 131 858	+ 171 %
Lozère	71 800	232 237	+ 160 437	+ 223 %
Pyrénées-Orientales	72 600	144 915	+ 72 315	+ 100 %
Ex-Languedoc-Roussillon	441 800	1 068 622	+ 626 822	+ 142 %
Alpes de Haute-Provence	175 300	333 265	+ 157 965	+ 90 %
Hautes Alpes	120 000	204 878	+ 84 878	+ 71 %
Alpes maritimes	88 200	236 225	+ 148 025	+ 168 %
Bouches-du-Rhône	81 000	129 533	+ 48 533	+ 60 %
Var	275 700	347 360	+ 71 660	+ 26 %
Vaucluse	87 400	134 977	+ 47 577	+ 54 %
PACA	827 600	1 386 238	+ 558 638	+ 68 %
Corse	140 400	273 754	+ 133 354	+ 95 %
TOTAL (LR + PACA + Corse)	1 409 800	2 728 614	+ 1 318 814	+ 94 %

Cette relative stabilité générale, par ailleurs, masque en réalité deux phénomènes. Le premier tient au fait que si, à l'échelle régionale, la forêt méditerranéenne ne progresse plus — ou plus beaucoup — en surface, sa sous-exploitation depuis les années

1950 lui a valu d'accumuler progressivement une biomasse considérable. Parce qu'elle représente un stock de combustible potentiel, cette biomasse forestière est souvent regardée comme une menace par rapport au risque d'incendie (RIGOLOT, 2010) et comme

Département	Surface forêts 2006	Surface forêts 2015	Evolution (ha) sur 9 ans	Evolution (%) sur 9 ans
Ardèche	298 435	315 145	+ 16 710	+ 5,6 %
Drôme	353 512	347 943	- 5 569	- 1,6 %
Aude	236 672	239 197	+ 2 525	+ 1,1 %
Gard	246 041	244 239	- 1 802	- 0,7 %
Hérault	208 758	219 222	+ 10 464	+ 5,0 %
Lozère	232 237	228 439	- 3 798	- 1,6 %
Pyrénées-Orientales	144 915	149 937	+ 5 022	+ 3,5 %
Ex-Languedoc-Roussillon	1 068 622	1 081 034	+ 12 412	+ 1,2 %
Alpes de Haute-Provence	333 265	338 986	+ 5 721	+ 1,7 %
Hautes Alpes	204 878	209 158	+ 4 280	+ 2,1 %
Alpes maritimes	236 225	235 150	- 1 075	- 0,5 %
Bouches-du-Rhône	129 533	110 383	- 19 150	- 14,8 %
Var	347 360	364 611	+ 17 251	+ 5,0 %
Vaucluse	134 977	146 525	+ 11 548	+ 8,6 %
PACA	1 386 238	1 404 813	+ 18 575	+ 1,3 %
Corse du Sud	137 272	135 657	- 1 615	- 1,2 %
Haute Corse	136 483	145 700	+ 9 217	+ 6,8 %
Corse	273 754	281 356	+ 7 602	+ 2,8 %
TOTAL (LR + PACA + Corse)	2 728 614	2 767 203	+ 38 589	+ 1,4 %

Tab. II :
Evolution des superficies forestières dans les départements méditerranéens entre 2006 et 2015.

Source : Agreste, Teruti-Lucas, catégorie « sols boisés » Tableaux Teruti (2006-2015) : <http://agreste.agriculture.gouv.fr/page-d-accueil/article/donnees-en-ligne>.

une opportunité pour la filière bois-énergie ; mais les épisodes passés de surexploitation de la forêt, notamment pendant la seconde Guerre Mondiale, ont aussi montré à quel point la dilapidation de cette ressource pouvait être rapide, aussi bien que la lenteur de sa reconstitution (LEPART, 2009).

Le deuxième phénomène se lit déjà en partie dans le tableau de l'évolution des superficies forestières départementales (Cf. Tab. II), dans les écarts relevés entre les départements qui enregistrent encore des progressions non négligeables (l'Hérault, le Var, le Vaucluse...), et ceux où se manifeste au contraire un recul, particulièrement net dans le cas des Bouches-du-Rhône. Mais ces bilans départementaux eux-mêmes recouvrent en fait des situations localement contrastées, et des évolutions en sens contraire : là où se poursuivent les phénomènes de déprise agricole ou pastorale, l'évolution spontanée des terres délaissées vers le boisement étend les surfaces départementales de quelques accrus supplémentaires. La forêt recule à l'inverse en périphérie des zones urbaines, même si la pression du bâti et des aménagements s'exerce surtout au détriment des espaces agricoles. Que ce soit par consommation des terres agricoles jusqu'aux lisières des boisements, ou par mitage direct des pinèdes et des chênaies par le bâti, cette évolution a multiplié les situations de contact frontal ou d'interpénétration ville-forêt (Cf. Photo 2), avec tout ce qu'elles entraînent en termes d'exposition des biens et des personnes au risque d'incendie.



ormais aussi bien les citadins que les ruraux, confèrent désormais aux pratiques récréatives une place prééminente dans le dialogue multiséculaire des sociétés méditerranéennes avec la forêt. D'une diversité croissante, ces usages s'inscrivent pour certains dans le prolongement de pratiques rurales anciennes, dont l'ouverture à l'ensemble du corps social a progressivement modifié les codes en les tirant du côté du loisir, qu'il s'agisse de la chasse ou de la cueillette des champignons (DÉRIOZ, 1997). D'autres activités, qui connaissent aujourd'hui un développement très important (TRESMONTANT, 2016), remontent aux origines mêmes du tourisme et des loisirs, comme la promenade à cheval,

Photo 2 :
Les pavillons récents au contact de la forêt
(Portel-des-Corbières, Aude, 2 avril 2013).

Photo 3 :
L'entrée sud de la forêt domaniale de Castillon : un espace de loisir de proximité en zone périurbaine pour les communes voisines, aménagé comme tel (Port-de-Bouc, Bouches-du-Rhône, 19 février 2017).
Photos P. Dérioz.

Les fonctions récréatives renouvellent la multifonctionnalité traditionnelle

La proximité induite par les facilités de déplacement contemporaines s'ajoutant à la fréquente proximité spatiale dont il vient d'être question, les interactions d'usage entre ville et forêt sont aujourd'hui toujours plus nombreuses, tant dans des forêts strictement périurbaines (Cf. Photo 3) que dans des forêts plus éloignées des espaces urbanisés. Cette fonction d'accueil n'est certes pas nouvelle, mais sa montée en puissance contemporaine, comme le fait qu'elle concerne dés-



7 - « Si les bois communaux semblent correctement exploités, la forêt privée pourrait être mieux exploitée en facilitant son accessibilité et permettre ainsi d'accroître sa valorisation. Le SCOT favorisera la création de nouvelles pistes forestières, en tant que servitude de passage, ainsi que d'itinéraires de découverte et de randonnée. Le SCOT encouragera également la préservation des pistes existantes et leur entretien. » (p. 16). S'y ajoute une ligne sur le bois-énergie : « Permettre le développement du bois énergie en permettant le développement des chaufferies collectives », p. 18, contre deux pages consacrées au développement du photo-voltaïque (CC du Grand Pic St-Loup, 2017).

et surtout la randonnée pédestre. Mais ces loisirs classiques partagent désormais la forêt avec des pratiques nettement plus récentes, comme la marche nordique, le trail ou le VTT, dont l'essor est parfois spectaculaire. Aucune de ces activités n'étant à proprement parler spécifiquement forestière, le rôle d'espace support que joue la forêt est pourtant rarement évalué à sa juste proportion, lorsqu'il n'est pas carrément méconnu.

Pour importante qu'elle soit, cette fréquentation n'en est pas moins très inégalement répartie dans le temps et dans l'espace. C'est là une des différences les plus profondes avec la multifonctionnalité ancienne de la forêt, qui concernait généralement la quasi-totalité d'un espace forestier d'ailleurs moins étendu : le multi-usage contemporain ignore de larges pans des forêts actuelles, dans lesquels les peuplements se trouvent largement livrés à eux-mêmes, pour concentrer les hommes et les activités sur une partie seulement des surfaces (LEONARD, 2004) : en matière de pratiques récréatives, les densités les plus fortes sont atteintes dans des périmètres restreints autour des aménagements les plus lourds (parkings, aires de jeux ou de pique-nique, parcs accrobranche), le reste de la fréquentation restant fixé, pour l'essentiel, par le linéaire des pistes et des chemins, notamment ceux qui font l'objet d'un balisage. Assez logiquement, sylviculture et/ou sylvo-pastoralisme, lorsqu'ils entretiennent des sous-bois ouverts et accueillants, tendent à favoriser le passage des promeneurs ou des chasseurs de champignons.

Outre les conflits potentiels qu'ils induisent, entre pratiquants d'activités différentes (chasseurs et vététistes, par exemple) comme entre visiteurs et professionnels de la forêt (chasseurs face aux éleveurs, ou encore vététistes face aux gestionnaires sylvicoles publics ou privés), ces effets de concentration ne sont pas non plus dépourvus d'impacts sur les milieux forestiers eux-mêmes : piétinement, érosion, dépôt d'ordures, dérangeement de la faune, accroissement du risque de feu, tout comme la gestion des conflits précédemment évoqués, rendent nécessaire l'intervention d'instances régulatrices, à même de contrôler les usages et d'arbitrer leurs contentieux, de porter les aménagements nécessaires et d'assumer la protection des milieux. Se pose alors la question des bonnes échelles stratégiques auxquelles élaborer et mettre en œuvre des politiques publiques forestières adaptées à ces nouvelles réalités.

Enjeux de la forêt méditerranéenne et processus de territorialisation

La quatrième clé de lecture correspond en effet à la prise en compte progressive des enjeux de la forêt méditerranéenne à l'échelle des multiples formes de territoires nées de la volonté de décentralisation et de coopération (puis d'intégration) intercommunale du législateur, question sur laquelle l'association s'est déjà penchée à plusieurs reprises (DE MONTGOLFIER, 2008 ; DÉRIOZ, 2007 & 2012, MARTINEZ, 2013 & 2014). Amorcé dans les deux dernières décennies du XX^e siècle, ce mouvement s'est déployé en ordre dispersé, en fonction d'initiatives locales, sur des territoires de taille et de nature juridique variables, allant du Parc naturel régional ou du Pays à la petite Communauté de communes rurales ou à la grande Communauté d'agglomération. Il découle généralement du constat que font les acteurs du caractère incontournable des enjeux forestiers, compte tenu avant tout de taux de boisement la plupart du temps très élevés et de la préoccupation obsédante du risque d'incendie. La défense des forêts contre l'incendie (DFCI) reste en effet souvent l'angle majeur sous lequel est abordée la forêt méditerranéenne, en particulier dans les documents généralistes comme les Schémas de cohérence territoriale (SCOT) : à titre d'exemple, le PADD (Plan d'aménagement et de développement durable) du Pic Saint-Loup – Haute-Vallée de l'Hérault, porté par la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, au nord de Montpellier, montre que dans un territoire où les espaces « naturels » plus ou moins boisés couvrent environ 71 % des surfaces, et en dépit de l'intérêt accordé au paysage (« *le paysage est une ambition prioritaire du SCOT* », p. 8), quatre lignes à peine suffisent à évoquer les enjeux de valorisation de la forêt⁷ ; dans le même temps, sa progression est présentée comme une menace pour le maintien des milieux ouverts de garrigue, et la question du risque incendie revient à trois reprises dans le document, en lien tantôt avec le rôle préventif des zones agricoles, tantôt avec les principes d'urbanisation future.

Certains territoires, pourtant, à l'image de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix (NAUDY, 2015), sont parvenus à dépas-

ser la préoccupation DFCI initiale, et à poser à leur échelle les bases d'une véritable politique forestière. L'outil principal de ces démarches, au plan opérationnel comme au plan juridique et administratif, est le plus souvent la Charte forestière de territoire⁸, dont l'élaboration puis la mise en œuvre permettent de fédérer les différents acteurs concernés, à la charnière entre les logiques micro-locales des propriétaires forestiers et l'appui éventuel apporté par diverses instances au champ d'action plus étendu, comme les Centres régionaux de la propriété forestière (CRPF), les Associations départementales des communes forestières ou encore les services forestiers des Conseils départementaux. Lorsqu'elle débouche sur la mise en place de structures collectives, entre propriétaires forestiers (ASL) ou même entre communes et EPCI forestiers (Syndicats mixtes, à l'image de celui des Maures [BRUN, 2015 ; BRUN *et al.*, 2015]), la démarche participe en retour de la production ou de la consolidation des territoires concernés, en tant que cadre spatial de l'action collective reconnu et validé par les acteurs locaux. Ainsi, comme le soulignait dès 2003 S. WEISS, au-delà de leurs dimensions sectorielles, « *les CFT sont un outil offrant l'opportunité de négocier localement un nouveau contrat social relatif aux espaces forestiers et à leurs usages, au sein d'un espace rural et périurbain plus large* ».

Avec une trentaine de démarches en cours en région méditerranéenne (Cf. Tab. III) sur quelques 140 recensées en 2016 à l'échelle nationale, les Chartes forestières de territoire, souvent articulées avec l'élaboration collective de documents plus spécifiques : PAT (Plan d'approvisionnement territorial), SDM (Schéma de desserte de massif) ou PDM (Plan de développement de massif), apparaissent de plus en plus souvent comme le cadre privilégié de la réflexion stratégique et des approches opérationnelles en matière de gestion et de valorisation des forêts. L'absence de politique nationale spécifique vis-à-vis de la forêt méditerranéenne et le relatif affaiblissement du rôle de l'Etat sur le terrain n'ont pu que conforter l'émergence de ces échelles territoriales dans la gouvernance forestière. Il restera à voir comment ces démarches s'adapteront aux profonds bouleversements des maillages territoriaux induits par la loi NoTRe (2014) et par le redécoupage des Régions. Plusieurs exemples languedociens, comme celui de la CFT

de la Montagne Noire, montrent une tendance à l'extension ou à la fusion des périmètres des CFT, pour s'ajuster aux dimensions élargies des nouvelles communautés de communes.

8 - Dispositif contractuel institué par la loi d'orientation forestière du 9 juillet 2001 (LOF, article 1).

Prendre en compte la valeur naturaliste des espaces forestiers

De manière différente mais complémentaire, ces quatre clés de lecture interrogent la cinquième, qui renvoie au souci accru de prise en compte des dynamiques écologiques et de la valeur naturaliste des espaces forestiers. L'affirmation progressive de cette préoccupation chez les gestionnaires et chez les exploitants est sous-tendue par différentes formes de pressions, qui vont de l'expression confuse et parfois même contradictoire d'une demande sociale de « nature » que les paysages forestiers contribuent au premier chef à satisfaire (DEHEZ, 2013), jusqu'à la nécessité de traduire sur le terrain aux plans réglementaire et opérationnel des injonctions politiques nouvelles, dont la finalité s'avère assez variable — lutte contre le réchauffement climatique, sauvegarde des ressources en eau, préservation de la biodiversité, protection des paysages... — et dont les objectifs respectifs ne semblent d'ailleurs pas toujours parfaitement compatibles.

Encore faut-il, avant d'envisager les mesures ou les itinéraires techniques à mettre en œuvre, s'entendre sur la définition de la « nature » qu'il s'agit de préserver, restaurer, gérer... La nature en tant que « cadre de pratique » du vététiste n'est déjà pas forcément la même que la nature « décor » du promeneur, et l'une comme l'autre se différencient nettement de la nature « sanctuaire » du militant environnemental, de la nature aménagée et productive du gestionnaire, ou encore de la nature « lieu d'étude et d'observation » du scientifique. Les représentations sociales de la nature et des rapports homme-nature demeurent relativement diverses parmi les acteurs de la forêt (DÉRIOZ, 2015), de même qu'il existe toujours des lacunes dans sa connaissance scientifique. Les différences de point de vue et les effets de brouillage qui en résultent ne facilitent pas l'élaboration d'un cadre réglementaire cohérent et adapté, adossé à des référentiels précis, per-

Tab. III :

Les Chartes forestières de territoire dans les régions méditerranéennes françaises.

1 - Source : Réseau des Territoires Forestiers de Projet PACA
<http://www.territoiresforestiers-paca.eu/territoires-forestiers.php>

2 - Source : site Cofor,
<http://cofor.org/rewrite/article/1996/connaître-les-cft/corse/fium-orbu/>

3 - Source : Réseau des Territoires Forestiers de Projet Languedoc-Roussillon
<http://territoiresforestiers-languedocroussillon.eu/territoires-forestiers.php>

CFT classées par Régions	Nb de communes concernées / surface forestière	Etat d'avancement
PACA¹ : 15 CFT		
CFT Artuby - Verdon	10 communes / 31 310 ha	Validée 2006, relancée 2010
CFT Baronnies Provençales	130 communes / 178 316 ha	Validée 2012
CFT Champsaur-Valgaudemar	29 communes / 21 730 ha	Validée 2004
CFT Concors Sainte Victoire	13 communes / 25 010 ha	Validée 2006
CFT Grand Briançonnais	38 communes / 72 060 ha	Validée 2009
CFT Grand Estérel	7 communes / 21 164 ha	Validée 2015
CFT Massif des Maures	30 communes / 100 000 ha	Validée 2010
CFT Montagne de Lure	23 communes / 38 070 ha	Validée 2007
CFT Nice-Métropole	49 communes / ? ha	Démarche lancée en 2015
CFT Pays A3V	39 communes / 102 000 ha	Validée 2010
CFT Pays d'Aix	36 communes / 61 170 ha	Validée 2012-2013
CFT Pays Dignois	27 communes / 63 190 ha	Validée 2008
CFT PNR de Camargue	2 communes / 3060 ha	Validée 2005
CFT PNR des Alpilles	16 communes / 20 000 ha	Démarche en cours
CFT PNR du Luberon	75 communes / 93 090 ha	Validée 2004, réactualisée 2009
CFT Ubaye – Pays de Seyne	24 communes / 55 260 ha	Validée 2012
CFT Vésubie	7 communes / 24 400 ha	Validée 2003, terminée 2006
CORSE² : 1 CFT		
CFT du Fium'Orbo	10 communes / 36 892 ha	Démarche lancée depuis 2011
Ex-Languedoc-Roussillon : 17 CFT³	(dont 4 fondues dans des entités plus étendues)	
CFT de l'Aubrac (hors zone médit.)	107 communes / 101 020 ha	Démarche lancée en 2012
CFT du territoire de la vallée du Carol	4 communes / 5 000 ha	Démarche lancée en 2011
CFT du Chalabrais	14 communes / 13 207 ha	Mise en place 2006
CFT de la Haute-vallée de l'Aude	147 communes / 114 000 ha	Prolonge et étend la CFT du Chalabrais. Validée 2012, nouveau programme en 2015
CFT de Châteauneuf-de-Randon	8 communes / 9 200 ha	Validée 2009
CFT de Villefort	7 communes / 13 000 ha	Validée 2012
CFT des Garrotxes	11 communes / 7 232 ha	Validée 2008
CFT des Gorges, Causses et Cévennes	25 communes / 45 800 ha	Validée 2014
CFT du Haut-Cabardès et du Haut-Minervois	18 communes / 14 319 ha	Validée 2006, puis incluse dès 2012 dans le projet de CFT de la Montagne Noire
CFT de la Montagne Noire	32 communes / 28 100 ha	Validée 2015, extension de la CFT Ht-Cabardès-Ht-Minervois
CFT du Haut-Languedoc	93 communes / 121 279 ha, puis 117 communes /	Validée 2009, terminée 2015, relancée 2016, nouvelle validation prévue en 2017
CFT Massif de L'Aigoual	9 communes / 22 618 ha	Validée 2007, terminée 2009
CFT des Cévennes	117 communes / 101 296 ha	Validée 2009
CFT de la vallée de l'Agly	34 communes / 22 820 ha	Validée 2015
CFT Subéraies des Aspres et des Albères	37 communes / 16 000 ha	Validée 2004, révisée 2009, 3 ^e programme d'actions 2016-2021 en cours dans le périmètre élargi de la CFT Pyrénées-Méditerranée (fusion avec la CFT du Capcir)
CFT du Haut Vallespir	17 communes / 30 420 ha	Validée 2009, 2 ^e programme d'actions 2016-2021 en cours dans le périmètre élargi de la CFT Pyrénées-Méditerranée (fusion avec la CFT Aspres-Albères)
CFT Pyrénées Méditerranées	58 communes / 70 818 ha	Validée 2015, issue de la fusion des CFT Aspres-Albères et Haut- Vallespir
Total : 28 CFT en cours (en zone méditerranéenne)	1031 communes environ 1,5 millions d'ha	

mettant la mise en œuvre de modèles plus durables pour les pratiques gestionnaires et d'exploitation.

La question de la prise en compte de la « naturalité » des forêts dans les usages dont elles font l'objet, quels que soient les types d'aménagement et d'interventions qu'ils entraînent, est pourtant bien à l'ordre du jour. Les Chartes forestières de territoire comportent ainsi quasiment toutes des objectifs explicitement liés à la préservation des milieux naturels ou de la biodiversité, voire à leur amélioration, et ce n'est certes pas un hasard si de nombreux Parcs naturels régionaux — existant ou en projet — sont partie prenante dans l'élaboration et l'animation d'une bonne douzaine d'entre elles en région méditerranéenne (JUNOD, 2005). Rédigée sous l'égide du Parc naturel régional, à l'échelle de son territoire, la CFT du PNR du Haut-Languedoc (PNRHL, 2009) s'est ainsi donné comme objectif stratégique premier « *la recherche de l'efficacité de la multifonctionnalité, support de la gestion durable de la forêt du PNR* », et elle a fait du respect de l'environnement le deuxième de ses objectifs opérationnels. Cet engagement se traduisait dans sa programmation 2009-2015 par quelques actions originales, comme la réalisation d'études environnementales gratuites pour les propriétaires lors de la réalisation ou du renouvellement des plans simples de gestion, ou encore des formations aux techniques respectueuses de l'environnement pour les entreprises de travaux forestiers. La démarche, pourtant, ne va pas d'elle-même, et le rapport d'activité 2016 du PNR note le retard pris dans l'expérimentation et dans la mise en œuvre de ces mesures, pour partie lié aux divergences de point de vue entre les acteurs concernés⁹.

Cet exemple, parmi d'autres, témoigne à la fois de la volonté d'intégrer cette dimension naturaliste dans la gestion et les usages d'une forêt reconnue d'emblée comme multifonctionnelle, du choix résolu d'une démarche concertée et contractuelle d'échelle territoriale, et de la difficulté qu'il y a malgré tout à passer de l'affichage programmatique à l'adoption de nouvelles pratiques, sinon même à la définition d'une nouvelle « culture » forestière. C'est sur les voies et les moyens de ce changement de paradigme que s'est concentré ce Foresterranée 2016, dans le prolongement de la réflexion collective engagée depuis de nombreuses années (mais plus particulièrement depuis 2012) par l'as-

sociation Forêt Méditerranéenne, sur les évolutions contemporaines en matière de conciliation des objectifs écologiques, sociaux et économique, et sur leur traduction au sein des modalités, des techniques et des outils de gestion – au sens large – de la forêt méditerranéenne.

P.D.

Pierre DÉRIOZ
Maître
de conférences
en géographie
à l'Université
d'Avignon
UMR Espace-Dev
228 IRD
Mél : pierre.derioz@
univ-avignon.fr

Références bibliographiques

- Badeau V., Dupouey J.L., Cluzeau C., Drapier J., *Bas C.L.*, 2010. “Climate change and the biogeography of French tree species: first result and perspectives. Forests, carbon cycle and climate change”, Quae Editions, Paris, pp. 231-252.
- Bazire P., Gadant J., 1991. *La forêt en France*, Les études de la Documentation Française, Paris, 142 p.
- Berger C., 2013. Détermination de la sensibilité au changement climatique du Chêne pubescent en région PACA, mémoire de fin d'études, ENSA Bordeaux-Aquitaine / CRPF PACA, 34 p. + annexes. [en ligne : www.foret-mediterraneenne.org/upload/memoirechenepubescentbassedef.pdf]
- Brun J., 2015. « Un pilote pour un massif : le Syndicat mixte du massif des Maures Naissance d'un maître d'ouvrage », *Forêt Méditerranéenne*, t. XXXVI, n°3, 2015, pp. 355-358.
- Brun J., Cornillac G., Monta C., 2015. « Vers une véritable filière forêt-bois-liège pour le massif des Maures », *Forêt Méditerranéenne*, t. XXXVI, n°3, 2015, pp. 359-368.
- Candau J-N., 2007. « Impacts du changement climatique sur les insectes ravageurs des forêts méditerranéennes », *Forêt Méditerranéenne*, t. XXIX, n°2, pp. 145-154.
- Communauté des Communes du Grand Pic Saint-Loup, 2017. SCOT du Pic Saint-Loup – Haute-Vallée de l'Hérault. 2-PADD, 48 p.
- De Galbert M., Magrum M., Morin G.A., 2015. Valorisation agricole et forestière de l'espace rural, ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt / CGAAER, rapport public n° 14064, La Documentation Française, 165 p. [en ligne : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/164000147.pdf>]
- Dehez J. (coord.), 2013. *L'ouverture des forêts au public. Un service récréatif*, coll. Update, Quae ed., 165 p.
- De Montgolfier J., 2008. « Le contexte « moderne » de la gouvernance des projets forestiers au sein des territoires », *Forêt Méditerranéenne*, t. XXX, n°2, 2009, pp. 111-114.
- Dériozi P., 2015. « La nature méditerranéenne et ses représentations – éléments d'introduction », *Forêt Méditerranéenne*, t. XXXVI, n°4, pp. 375-386.
- Dériozi P., 2012. « Gouvernance et gestion de la biodiversité en forêt méditerranéenne, éléments introduc- tifs », *Forêt Méditerranéenne*, t. XXXIII, n°2, 2012, Actes du colloque Foresterranée 2011, Usages, biodiversité et forêt méditerranéenne, pp. 161-164.
- Dériozi P., 2007. « Quelle place pour la forêt méditerranéenne dans le « millefeuille » des territoires en Haut-Languedoc héraultais ? », actes du Séminaire « La forêt méditerranéenne, un atout pour le développement des territoires », La-Salvetat-sur-Agout, 8 et 9 mars 2007, *Forêt Méditerranéenne*, t. XXVIII, n°2, pp. 143-154.
- Dériozi P., 1997. « Territoires, saisons, enjeux de la guerre des champignons en Haut-Languedoc », in *La Forêt, perceptions et représentations*, textes réunis par A. Corvol, P. Arnould & M. Hotyat, L'Harmattan, pp. 331-340.
- 9 - « Retard dans l'exécution, divergences technique entre acteurs forestiers, manque de temps pour le suivi. Pas de système de mise en œuvre décidé. » (PNRHL, Bilan évaluatif n°1, Mise en œuvre des trois premières années de la Charte, p. 125).

- Dérioz P., 1994. Fiches et terres marginales en basse et moyenne montagne. Revers sud-est du Massif Central, Structures et dynamiques spatiales n°1, Université d'Avignon/Laboratoire S.D.S., Thèse de Doctorat, 330 p.
- Dupouey, J.L., 2013. « Forêts et changement climatique, quelques éléments issus de la recherche », *Forêt-entreprise*, n°211, pp. 24-29. [en ligne : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01194403/document>]
- Jacq V., 2008. « Les modèles de prévision en forêt méditerranéenne », *Forêt Méditerranéenne*, t. XXIX, n°2, pp. 107-112.
- Junod G., 2005. Comment les Parcs naturels régionaux peuvent-ils s'investir dans la politique forestière sur leur territoire ? mémoire de fin d'études ENGREF / Fédération des PNR de France, 56 p.
- Loustau D., Bosc A., 2010. « Contraintes climatiques sur les forêts », *Innovations Agronomiques*, n°18, pp. 71-86. [en ligne : <https://www6.inra.fr/ciag/content/download/3750/35986/file/Vol18-7-Loustau.pdf>]
- Lepart J., 2009. « Les paysages et les boisements méditerranéens face à la biomasse-énergie », *Forêt Méditerranéenne*, t. XXX, n°2, pp. 163-166.
- Giorgi F., Lionello P., 2008. "Climate change projections for the Mediterranean region", *Global and Planetary Change*, n°63, pp. 90-104. [en ligne : https://www.researchgate.net/profile/P_Lionello/publication/223492610_Climate_change_projections_for_the_Mediterranean_region/links/0deec520f5051c3634000000.pdf]
- Guiot J., Cramer W., 2016. « Climate change: The 2015 Paris Agreement thresholds and Mediterranean basin ecosystems », *Science*, Vol. 354, Issue 6311, pp. 465-468.
- Leonard J.P., 2004. « Sociétés et espaces arborés dans le Midi méditerranéen », *Forêt Méditerranéenne*, t. XXV, n°3, pp. 173-190.
- Martinez G., 2014. « La Charte forestière de territoire : un outil de gouvernance participative. L'exemple du Parc naturel régional du Luberon (France) », *Forêt Méditerranéenne*, t. XXXV, n°3, pp. 217-224.
- Martinez G., 2013. « Quelle gouvernance locale pour une préservation de l'espace forestier, associée à un développement raisonné du territoire ? », *Forêt Méditerranéenne*, t. XXXIV, n°4, pp. 265-272.
- Micaux D., 2007. « Le dépérissement du sapin que le Plateau de Sault (Aude) », *Forêt Méditerranéenne*, t. XXIX, n°2, pp. 189-200.
- Naudy C., 2015. « Exemple de mise en place d'une politique publique pour la forêt en région méditerranéenne : la Communauté du Pays d'Aix », *Forêt Méditerranéenne*, t. XXXVI, n°3, 2015, pp. 343-354.
- Plan Bleu, 2008. *Changement climatique et énergie en Méditerranée*, H.L Thibault (dir.) & S. Quefelec (coord.). [en ligne : http://planbleu.org/sites/default/files/publications/changement_clim_energie_med_fr_0.pdf]
- PNR du Haut-Languedoc, 2009. Charte Forestière du PNR du Haut-Languedoc (2009-2015), PNRHL/IF consultants, 177 p.
- Rigolot E., 2010. « L'augmentation du prélèvement en forêt méditerranéenne : une opportunité pour gérer le risque d'incendie ou une menace pour la biodiversité ? », *Forêt Méditerranéenne*, t. XXXI, n°2, pp. 145-150.
- Rigolot E., 2007. « Impact du changement climatique sur les feux de forêt », *Forêt Méditerranéenne*, t. XXIX, n°2, pp. 167-176.
- Sédillot B., Astré G., Desaulty D., 2013. La forêt et les industries du bois, coll. Agreste Graphi Agri 2013, ed. SSP, 176 p. [en ligne : <http://agreste.agriculture.gouv.fr/publications/graphagri/article/graph-agri-bois>]
- Tresmontant D., 2016. « Comment adapter les politiques et les gestions forestières à la demande sociale ? », *Forêt Méditerranéenne*, t. XXXVII, n°3, pp. 221-226.
- Vennetier M., Vila B., Liang E-Y., Guibal F., Ripert C., Chandioux O., 2005. « Impact du changement climatique sur la productivité forestière et le déplacement d'une limite bioclimatique en région méditerranéenne française », *Ingénieries*, n°44, pp. 49-61. [en ligne : <http://www.set-revue.fr/sites/default/files/articles-eat/pdf/DG2005-PUB00019009.pdf>]
- Vennetier M., 2012. « Changement climatique et déplacements forestiers : causes et conséquences », in A. Corvol (dir.), *Changement climatique et modification forestière, Cahier d'études n°22*, CNRS/IHMC, pp. 50-60.
- Vennetier M., Ripert C., 2010. « Flore méditerranéenne et changement climatique: la course-poursuite est engagée », *Forêt Méditerranéenne*, t.XXXI, n°1, pp. 15-24.
- Veuillon L., 2017. « Quelques données clés des forêts méditerranéennes françaises », *Forêt Méditerranéenne*, t.XXXVIII, n°1, pp. 29-40.

Résumé

Dans cette introduction aux travaux de Foresterranée 2016 sont proposées cinq clés de lecture interactives de la situation actuelle des forêts méditerranéennes françaises, qui couvrent autour d'un tiers des surfaces et jouent un rôle essentiel dans les paysages. Quoique non spécifiques à la forêt méditerranéenne, ces cinq clés de lecture s'y formulent d'une manière particulière. La première est celle du changement climatique, dont les effets sont déjà sensibles sur les écosystèmes forestiers, et dont la prise en compte est dorénavant une préoccupation de premier plan pour les gestionnaires. La seconde souligne le ralentissement récent de l'extension (voire la stabilisation) des surfaces forestières après un siècle et demi d'extension, bilan qui masque pourtant des situations localement contrastées. La troisième, liée la proximité accrue entre ville et forêt, prend acte du renforcement contemporain de la fréquentation de loisir des espaces forestiers par un public en bonne partie citadin qui les assimile à une expression de la « nature » : cette fonction « d'accueil » accrue a renouvelé de diverses manières le caractère traditionnellement multifonctionnel / multiusages de la forêt méditerranéenne, pour laquelle l'échelle stratégique à laquelle se réfléchissent et s'élaborent les politiques de gestion (4^e clé) semble être de plus en plus celle des territoires (Pays, PNR, agglomérations, métropoles...). De manière différente mais complémentaire, ces quatre clés de lecture interrogent la cinquième, qui insiste sur le souci accru de prise en compte des dynamiques écologiques et de la valeur naturaliste des espaces forestiers, thématique à laquelle sont consacrées ces journées.